

Club Universitaire de Montréal

États financiers au 31 janvier 2020

Raymond Chabot
Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 13
Annexes	14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Club Universitaire de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Club Universitaire de Montréal (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 janvier 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 janvier 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Montréal
Le 4 mai 2020



Raymond Chabot
Grant Thornton

PROJET

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A

Club Universitaire de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 janvier 2020

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	174 607	347 532
Intérêts	80 190	22 314
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		5 270 081
	<u>254 797</u>	<u>5 639 927</u>
Charges		
Services du Club	8 707	6 099
Frais d'administration (annexe A)	285 742	429 053
Frais de nouveau club (annexe B)	125 400	
Intérêts sur la dette à long terme		112 513
Amortissement des immobilisations corporelles	1 276	2 551
Frais reliés à la cession d'immobilisations corporelles		332 788
	<u>421 125</u>	<u>883 004</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u><u>(166 328)</u></u>	<u><u>4 756 923</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Raymond Chabot
Grant Thornton

PROJET

Club Universitaire de Montréal

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 janvier 2020

	2020	2019
	\$	\$
Actif net (négatif) au début	3 667 042	(1 089 881)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(166 328)	4 756 923
Actif net à la fin	3 500 714	3 667 042

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Raymond Chabot
Grant Thornton

PROJET

PROJET

Club Universitaire de Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 janvier 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(166 328)	4 756 923
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 276	2 551
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(5 270 081)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>20 626</u>	<u>(303 989)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(144 426)</u>	<u>(814 596)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(500 000)	(500 000)
Cession d'immobilisations corporelles		6 359 140
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(500 000)</u>	<u>5 859 140</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement		<u>(2 181 000)</u>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(644 426)	2 863 544
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>3 089 547</u>	<u>226 003</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>2 445 121</u></u>	<u><u>3 089 547</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Club Universitaire de Montréal

Situation financière

au 31 janvier 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 445 121	3 089 547
Placements	1 000 000	500 000
Sommes à recevoir des membres et autres créances (note 4)	77 685	88 522
Frais payés d'avance	9 241	1 829
Stock	1 788	1 788
	3 533 835	3 681 686
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	5 500	6 776
	3 539 335	3 688 462
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	38 621	21 420
ACTIF NET		
Non affecté		
	3 500 714	3 667 042
	3 539 335	3 688 462

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Club Universitaire de Montréal

Notes complémentaires

au 31 janvier 2020

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) le 8 novembre 1907, a pour objectif d'offrir à ses membres des installations de qualité pour les repas et les réunions. L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1^{er} février 2020, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

Au cours de l'exercice, l'organisme a choisi d'abandonner la comptabilité par fonds dans le but de simplifier la présentation des états financiers et du fait que l'utilisation d'un fond en capital n'est plus pertinente aux utilisateurs des états financiers.

Cette modification n'a eu aucun effet significatif sur les états financiers si ce n'est que les chiffres de l'exercice courant sont maintenant présentés en une seule colonne alors qu'auparavant ils étaient ventilés entre le Fonds d'administration générale et le Fonds de capital.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Club Universitaire de Montréal

Notes complémentaires

au 31 janvier 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Les sources de produits de l'organisme sont les cotisations des membres et les droits d'adhésion. Ils sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix à payer par les membres est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations sont constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations, soit du 1^{er} février au 31 janvier. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Club Universitaire de Montréal

Notes complémentaires

au 31 janvier 2020

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le montant de toute dépréciation du stock pour le ramener à sa valeur nette de réalisation et toutes les pertes de stock sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel la dépréciation ou la perte se produit. Le montant de toute reprise d'une dépréciation du stock résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation est comptabilisé comme une réduction du montant du stock comptabilisé en charges de l'exercice au cours duquel la reprise intervient.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles acquises sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement et fournitures	5, 10 ou 15 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

4 - SOMMES À RECEVOIR DES MEMBRES ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Sommes à recevoir des membres (a)	36 873	39 384
Intérêts courus	29 200	
Taxes à la consommation à recevoir	11 612	49 138
	<u>77 685</u>	<u>88 522</u>

- (a) Les sommes à recevoir des membres sont présentées aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 97 799 \$ (67 799 \$ au 31 janvier 2019). Le montant de perte de valeur afférente aux sommes à recevoir des membres est de 30 000 \$ pour l'exercice (21 647 \$ en 2019).

Club Universitaire de Montréal

Notes complémentaires

au 31 janvier 2020

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020	2019
Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
\$	\$	\$
Équipement et fournitures	12 757	1 276
Œuvres d'art	5 500	5 500
	18 257	6 776

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	37 614	19 973
Salaires, vacances et charges sociales à payer	1 006	1 447
	38 620	21 420

Il n'y avait aucune somme à remettre à l'État au 31 janvier 2020 (aucune au 31 janvier 2019).

7 - RÉGIME DE RETRAITE

Le 1^{er} septembre 2005, l'organisme a établi un régime de retraite provincial contributif simplifié au bénéfice de ses employés en remplacement du régime à prestations déterminées. Les cotisations de l'organisme au régime de retraite pour l'exercice sont nulles (4 161 \$ en 2019).

8 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les sommes à recevoir des membres et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de la société l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt lequel découle des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Club Universitaire de Montréal

Notes complémentaires

au 31 janvier 2020

9 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en décembre 2021, à verser une somme de 6 000 \$ pour la location d'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 3 000 \$ en 2021 et 2022.

10 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Après la fin de l'exercice, l'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. L'organisme a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.



Raymond Chabon
Grant Thornton

PROJET

Club Universitaire de Montréal

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 janvier 2020

ANNEXE A

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	30 223	110 209
Primes de séparation		25 000
Taxes foncières		63 329
Chauffage et énergie		12 187
Entretien, réparations et frais d'entreposage	14 062	24 904
Frais de bureau	4 369	5 458
Assurances	15 586	20 485
Systèmes informatiques	6 315	9 667
Frais bancaires	4 017	4 899
Frais de cartes de crédit	4 735	10 567
Créances douteuses	30 000	21 647
Télécommunications	682	2 301
Activités de promotion	99 095	60 117
Honoraires professionnels	76 658	58 283
	<u>285 742</u>	<u>429 053</u>

ANNEXE B

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
FRAIS DE NOUVEAU CLUB		
Frais de consultation pour nouvel espace	86 400	
Recherche de cadres	17 000	
Relations publiques	12 000	
Marketing et design	10 000	
	<u>125 400</u>	<u>-</u>